

Une feuille de route pour l'économie circulaire de la Montérégie



VISION
CIRCULARITÉ

Équipe de réalisation

Équipe de rédaction

Andréanne Paris

Directrice générale
Conseil régional de l'environnement
de la Montérégie

Melody Tim Yen

Coordonnatrice en économie circulaire
Conseil régional de l'environnement
de la Montérégie

Laurence Roger

Chargée de projets en économie circulaire
Conseil régional de l'environnement
de la Montérégie

Rachel Bourdon

Chargée de projets en économie circulaire
Conseil régional de l'environnement
de la Montérégie

Manami Bastelica

Stagiaire en économie circulaire
Conseil régional de l'environnement
de la Montérégie

Partenaires de rédaction

Jessy Fournier

Agent du Fonds Écoleader pour la Montérégie
et Conseiller Pratiques d'affaires écoresponsables et technologies propres
Développement économique de l'agglomération de Longueuil

Jean-Jacques Drieux

Agent du Fonds Écoleader pour la Montérégie
et Directeur Pratiques d'affaires écoresponsables et technologies propres
Développement économique de l'agglomération de Longueuil

Philippe Lavallée

Conseiller en économie circulaire
Centre local de développement de Brome-Missisquoi

Jennifer Pinna

Conseillère en économie circulaire
Centre de Transfert technologique en Écologie Industrielle

Maxime Brault

Directeur général
Regroupement des tables décisionnelles de la Montérégie

Josée Plamondon

Directrice générale
Montérégie Économique

Lorraine Simard

Présidente-directrice générale
Comité 21

Pascale St-Germain

Directrice environnement
Comité 21

Conception graphique

Bleu forêt, coop de communication responsable

Crédits photos

Freepik, iStock photo

Liste des acronymes et lexique

CRIBIQ	Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec
CRD	Construction, Rénovation, Démolition
CRE Montérégie	Conseil Régional de l'Environnement de la Montérégie
CTTÉI	Centre de transfert technologique en écologie industrielle
DEL	Développement économique de l'agglomération de Longueuil
ÉC	Économie circulaire
FdR	Feuille de route
MRC	Municipalité régionale de comté
ODÉ	Organisme de développement économique
TCRM	Table de concertation régionale de la Montérégie

Gisement

Matière résiduelle détenant un potentiel de valorisation, localisée à un endroit donné.

Économie circulaire

Modèle économique qui vise à dissocier la croissance économique de l'épuisement des ressources et des impacts négatifs sur l'environnement¹.

Entreprise d'économie sociale

Entreprise dont l'activité consiste notamment en la vente ou l'échange de biens ou de services qui répondent aux besoins de leurs membres ou de la collectivité².

Créneau d'excellence

Regroupement d'entreprises d'une même région géographique menant des activités économiques interreliées. Démarche stratégique pour se démarquer de façon compétitive grâce aux compétences qui sont propres à ce regroupement, à l'échelle nationale et sur les marchés internationaux³.

Comités sectoriels de main-d'oeuvre (CSMO)

Organismes autonomes œuvrant pour la compréhension stratégique et opérationnelle du marché du travail. Les CSMO définissent les besoins en développement de la main-d'œuvre de leur secteur d'activité et soutiennent le développement de leurs compétences notamment par la formation continue et la qualification professionnelle⁴.

Hub d'innovation

Espace qui permet de rassembler des personnes de diverses disciplines afin d'inciter le partage d'idées et la créativité, développer des partenariats et de favoriser l'émergence de projets innovants⁵.

1 Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires (2023). L'économie circulaire, Gouvernement français. Récupéré le 31 mars 2023 de ecologie.gouv.fr/leconomie-circulaire

2 Pôle CN (s. d.). *Qu'est-ce que l'économie sociale?*, Pôle CN. Récupéré le 31 mars 2023 de polecn.org/a-propos/economie-sociale/

3 Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (2022). *Créneaux et pôles d'excellence*, Gouvernement du Québec. Récupéré le 31 mars de economie.gouv.qc.ca/objectifs/creer-liens/creneaux-et-poles-dexcellence

4 EnviroCompétences (s. d.). *Qui sommes-nous?*, EnviroCompétences. Récupéré le 31 mars 2023 de envirocompetences.org/envirocompetences/qui-sommes-nous/

5 RGI (s. d.). *Innovation Hub*, RGI. Récupéré le 31 mars 2023 de reallygoodinnovation.com/glossaries/innovation-hub

Préambule

L'indice de circularité du Québec de 3,5%, tel que calculé par RECYC-QUÉBEC, révèle qu'une grande partie des ressources consommées sont gaspillées suite à leur première utilisation alors qu'elles pourraient retourner dans la chaîne logistique et avoir plusieurs cycles de vie¹. L'indice de circularité de la Montérégie n'étant pas connu, il est possible d'imaginer un indice équivalent à celui de la province; un pourcentage respectable qui laisse, toutefois, grande place à l'amélioration.

Le modèle économique actuel épuisant les ressources humaines et naturelles, plusieurs se tournent vers de nouvelles possibilités. L'économie circulaire séduit de plus en plus d'acteurs, mais demeure encore trop dans l'ombre de l'économie linéaire traditionnelle. Sachant que l'économie mondiale actuelle est circulaire à 8,9% et qu'il est nécessaire d'atteindre 17% de circularité d'ici 2032 afin de limiter le réchauffement planétaire à 1,5 degré Celsius, les efforts à fournir sont colossaux². Ceux-ci doivent provenir de toutes parts; c'est pourquoi le CRE Montérégie et ses partenaires ont développé une Feuille de route pour l'économie circulaire de la Montérégie.

La Feuille de route s'inscrit en tant que catalyseur indispensable au passage à l'action. Par sa transversalité, elle rejoint une pluralité d'acteurs du milieu et s'impose en tant que structure pionnière sur laquelle ces derniers pourront bâtir, s'adapter et se perfectionner. Cette Feuille de route permettra ainsi à la Montérégie d'être proactive et leader dans le déploiement d'une économie résiliente et respectueuse de la capacité de support de nos écosystèmes.

1 Circle Economy et RECYC-QUÉBEC (2021). Rapport sur l'indice de circularité de l'économie du Québec 2021. Circle Economy et RECYC-QUÉBEC. Récupéré de recyc-quebec.gouv.qc.ca/actualite/2021-circle-economy-et-recyc-quebec-devoient-les-resultats-d-une-premiere-etude-sur-la-circularite-de-l-economie-quebecoise/

2 Circle Economy (2022). The Circularity Gap Report 2022 (pp. 1-64, Rep.), Amsterdam: Circle Economy. Récupéré de circularity-gap.world/2022



Remerciements

Ce projet a été réalisé en collaboration avec le Comité de pilotage composé du CLD Brome Missisquoi, du Comité 21, du Centre de Transfert Technologique en Écologie industrielle (CTTÉI), de Développement économique de l'agglomération de Longueuil (DEL) et du Fonds Ecoleader, de Montérégie Économique et de la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM).



Ce projet n'aurait pu être possible sans l'appui financier du Ministère des Affaires et de l'Habitation ainsi que d'Hydro-Québec.



Nous remercions également toutes les organisations, entreprises, citoyens et élus qui ont participé aux ateliers de concertation.

Description des **porteurs**

Dans l'objectif de faciliter la mise en œuvre de la Feuille de route, des porteurs potentiels ont été identifiés pour chacun des objectifs. Pour la grande majorité, il s'agit d'organismes qui ont manifesté un intérêt pour les actions et qui, parfois, sont déjà à pied d'œuvre pour leur réalisation. Cette façon de faire se veut un outil pour aider à identifier rapidement des organismes experts qui peuvent supporter la mise en œuvre.

Les porteurs ont dès lors manifesté leur intérêt à s'impliquer davantage dans la mise en œuvre des actions menant à la bonne réalisation des objectifs. La liste des porteurs n'est pas exhaustive. Celle-ci se veut évolutive et sera adaptée selon les besoins de la Feuille de route.

À noter qu'il ne s'agit pas d'un titre contraignant ou exclusif. Les organismes qui souhaitent porter des actions sont invités à en informer le comité de gouvernance afin d'assurer une cohérence dans le déploiement de la Feuille de route.



Méthodologie de la Feuille de route

L'idée de créer une feuille de route vient de la question: *comment propulser l'économie circulaire plus loin sur notre territoire?*

Une démarche de concertation régionale qui vise l'accélération de l'innovation et de l'intégration des principes d'économie circulaire dans toutes les sphères d'activités a été identifiée comme le moyen pour répondre à cette question. Cette démarche se détaille en deux volets, soit:

- **Identifier des objectifs réalistes pour la région**
- **Coconstruire un plan d'action engageant**

Pour répondre au premier volet, il a été réalisé une synthèse visant à étudier la structure économique montréalaise, un sondage et des entrevues individuelles auprès d'entreprises de divers secteurs. Suite à cela, trois ateliers de concertation regroupant une pluralité de parties prenantes (membres du milieu municipal, OBNL, ODE, centres de recherche, membres du gouvernement, entreprises privées, sociétés d'État, etc.) ont eu lieu. Le nombre cumulé de participants ayant partagé leur opinion et contribué à l'élaboration de la Feuille de route grâce à ces ateliers est d'environ 150.

Le premier atelier, en septembre 2022, concernait les enjeux en économie circulaire. Plus spécifiquement, il avait pour objectif d'identifier des freins et leviers à l'adoption des stratégies de l'économie circulaire par les acteurs du milieu. Le second atelier, en novembre 2022, se concentrait sur les mesures permettant d'optimiser les stratégies de circularité. Le dernier atelier, en mars 2023, avait pour visée de définir les orientations de la Feuille de route en validant les mesures qui seraient susceptibles de répondre aux enjeux prioritaires de la Montérégie.

Le second volet visait à la corédaction d'un plan d'action engageant. Basé sur les pistes de réflexion ayant émergé des ateliers de concertation, le comité de pilotage a travaillé à l'analyse, la rédaction et la bonification des objectifs et actions. Pour ce faire, des rencontres de travail spécifiques ont été organisées.





Objectif global de la Feuille de route

La Feuille de route s'inscrit en tant que catalyseur indispensable au passage à l'action. Par sa transversalité, elle rejoint une pluralité d'acteurs du milieu et s'impose en tant que structure pionnière sur laquelle ces derniers pourront bâtir, s'adapter et se perfectionner.

Cette feuille de route permettra ainsi à la Montérégie d'être proactive et leader dans le déploiement d'une économie résiliente et respectueuse de la capacité de support de nos écosystèmes.



Gouvernance

Objectif

1

D'ici décembre 2023, assurer le déploiement structuré, réfléchi et collaboratif de la Feuille de route.

Porteur

➤ **CRE Montérégie**

Actions

1.1 Évaluer les besoins quant à un portrait global de la circularité en Montérégie et réaliser ce portrait en concordance avec les thématiques de la Feuille de route. Si nécessaire, adapter les objectifs suite à celui-ci.

Le portrait de base permettra de fixer des objectifs réalistes et représentatifs. Ce portrait réalisé dans les premiers mois suivant le lancement fera office de socle à la FdR. La bonification des actions et objectifs suite à celui-ci assurera encore davantage la résolution d'enjeux en Montérégie.

1.2 Effectuer une revue des projets similaires sur le territoire et communiquer avec les responsables desdits projets afin de ne pas dédoubler des initiatives.

La revue de littérature aura pour visée de compiler tous les projets similaires en Montérégie et de discuter avec les responsables desdits projets afin de bénéficier de leur savoir tout en partageant, avec eux, notre FdR.

1.3 Rédiger un plan de contingence identifiant les enjeux et imprévus potentiels pouvant freiner la réalisation de la Feuille de route et y associer les leviers, solutions et ressources pour y remédier.

Se voulant flexible et évolutive, il est souhaité que la FdR soit résiliente, ainsi le plan de contingence permettra de pallier aux potentiels freins à la bonne réalisation de la FdR. Ce plan sera la référence pour les Comités de projet en cas de problèmes internes.



Objectif

2

D'ici 2028, opérer une mise en œuvre continue et un suivi assidu de la Feuille de route en épaulant les porteurs d'objectifs.

Porteur

➤ **CRE Montérégie**

Actions

2.1 Créer un Comité de gouvernance qui assurera l'amélioration continue des mécanismes de gouvernance de la Feuille de route, en plus de faire une veille stratégique du financement et des parties prenantes.

Le Comité de gouvernance aura comme rôle de conseiller, guider et offrir un soutien aux Comités de projet en cas de problèmes. Celui-ci assurera également l'actualisation régulière du financement et des mécanismes de gouvernance.

2.2 Concevoir des indicateurs de suivi permettant au Comité de gouvernance et aux porteurs d'évaluer l'avancée de leurs actions.

Afin d'évaluer l'avancement des actions, des indicateurs de performance seront créés. Ces derniers seront personnalisés en fonction des objectifs, mais seront tous construits en suivant le modèle SMART (Spécifiques, Mesurables, Acceptables, Réalistes et Temporellement définis).

2.3 S'assurer que les porteurs du projet aient un fort sentiment d'appartenance envers la feuille de route et demeurent mobilisés tout au long de la mise en oeuvre de celle-ci.

L'atteinte des objectifs passe par la satisfaction et le sentiment d'accomplissement des porteurs de la FdR, il est donc essentiel que le Comité de gouvernance soit en étroite collaboration avec les membres des Comités de projets afin de s'assurer de leur mobilisation continue.

2.4 Réaliser des bilans annuels sur l'avancement des objectifs ainsi que sur leurs retombées environnementales et sociales.

Les bilans annuels permettront de faire le point sur l'avancement du projet, ce qui doit être amélioré et ce qui doit être maintenu.

2.5 Attitrer un responsable à l'émergence de nouvelles problématiques devant être intégrées à la Feuille de route.

Cette FdR, bien que complète, ne traite pas exhaustivement des enjeux de la Montérégie. La nomination d'un responsable à l'émergence de nouvelles thématiques assure que la FdR évolue en adéquation avec les besoins et enjeux de la Montérégie.

2.6 Actualiser les objectifs de la Feuille de route en 2028.

La FdR sera entièrement actualisée en 2028. Cette période permet à des projets d'envergure de démarrer et à d'autres, plus locaux, de se concrétiser sans perdre le momentum. Lors de cette révision, les objectifs seront améliorés et de nouveaux seront créés, les parties prenantes seront actualisées, etc.



Objectif

3

D'ici 2028, rejoindre 20% des entreprises montérégiennes tous secteurs confondus afin des les aider à implanter des critères d'économie circulaire dans leur démarche.

Porteurs

- **Fonds Ecoleader**
- **Comité 21**
- **Montérégie Économique**
- **TCRM**
- **Carrefour (DEL)**
- **CRE Montérégie**

Actions

3.1 Établir un plan de communication commun entre les différents projets de symbiose dans le but de réaliser une campagne de promotion à grande portée pour améliorer la visibilité des entreprises ayant des pratiques circulaires.

La mutualisation des efforts des différents projets de symbiose permettra de réaliser une campagne promotionnelle de longue portée atteignant un maximum d'entreprises. L'objectif de celle-ci sera de faire connaître la mission des Symbioses et les retombées de celles-ci en plus de mettre en lumière les entreprises circulaires à succès de la région.

3.2 Consolider et propulser des projets existants d'information, de sensibilisation et d'éducation afin d'encourager la transition vers l'économie circulaire.

La transition d'une économie linéaire à une économie circulaire passe par la sensibilisation et l'éducation des entreprises à ce modèle. La consolidation de projets existants permettra de bonifier le flux d'informations au lieu d'en ajouter à celui-ci déjà bien riche.

3.3 Organiser des événements (tables de concertation, panels de discussion, etc.) trimestriels explorant diverses thématiques (enjeux, solutions, démarche, etc.) liées à l'implantation de l'ÉC en entreprises.

L'organisation de tels événements a pour but de stimuler la concurrence saine entre pairs tout en diminuant les freins potentiels rencontrés par une entreprise souhaitant devenir plus circulaire.

3.4 Favoriser la reconnaissance et la valorisation des initiatives circulaires sur le territoire en s'alliant à des programmes déjà existants.

La reconnaissance de projets inspirants permet de valoriser les entreprises ayant un modèle circulaire et motive, par le fait même, les entreprises qui aimeraient effectuer le changement.

3.5 S'impliquer dans les créneaux d'excellence et les comités sectoriels de main d'œuvre afin d'y intégrer les stratégies circulaires.

Intégrer des regroupements d'entreprises tels que ceux-ci permettra d'élargir rapidement la portée de la FdR. Le partage des stratégies en EC fournirait rapidement à de nombreuses entreprises de secteurs variés des pistes d'action pour entamer un virage circulaire.

3.6 S'allier aux organismes de soutien aux entreprises et inclure dans leur discours les bienfaits de l'économie circulaire et les subventions existantes.

Les organismes de soutien regroupent tout organisme qui a pour mission d'aider au démarrage ou à la continuité d'une entreprise. Enseigner à ces derniers les bienfaits de l'économie circulaire permettra d'ajouter à leurs connaissances, ils pourront ainsi mieux conseiller à ce propos les entreprises qu'ils accompagnent.

Objectif

4

D'ici 2028, outiller 25% des municipalités de la Montérégie afin que celles-ci puissent s'approprier les fondements de l'économie circulaire et en communiquer les bienfaits à leur population.

Porteurs

- **TCRM**
- **CRE Montérégie**

Actions

4.1 Effectuer une veille sur la circularité des municipalités montérégiennes et concevoir, à partir de celle-ci, un guide de référence en économie circulaire à l'intention des municipalités.

La veille sur la circularité permettra de faire un portrait général de la circularité des municipalités montérégiennes. Le guide servira de référence quant à l'implantation de l'économie circulaire dans les processus internes de la ville. Il fournira également des pistes d'actions afin de conscientiser et éclairer les citoyens sur les avantages que promet l'économie circulaire.

4.2 Offrir une série de formations virtuelles pour les élus et gestionnaires municipaux afin de les familiariser avec les principes de l'ÉC et leur permettre de bien communiquer ses bienfaits.

Les bases en économie circulaire des élus et gestionnaires municipaux gagneraient à être renforcées afin que ceux-ci puissent communiquer un message puissant et véridique à leur population.

4.3 Encourager les municipalités à faire rayonner les initiatives circulaires sur leur territoire (visibilité dans le bulletin municipalité, prix de reconnaissance, etc.).

Le partage de modèles circulaires inspirants est un bon moyen de motiver les citoyens à devenir plus circulaires tout en félicitant ceux ayant fait les premiers pas.

4.4 Démystifier le vocabulaire lié à l'économie circulaire, entres autres, par l'intégration du vocabulaire relatif à l'économie circulaire dans les communications municipales (affichage municipal, communications citoyennes, etc.).

L'économie circulaire et le vocabulaire lui étant associé ne font pas partie du langage populaire et ne sont que peu connus par le grand public. L'affichage municipal contribuera, entre autres, à familiariser les citoyens avec les notions liées à l'économie circulaire et favorisera la compréhension de celles-ci.





Politico-légale et économique

Objectif

5

D'ici 2028, aider 20 % des municipalités de la Montérégie à intégrer des outils d'analyse, de planification et d'implantation favorisant l'ÉC dans l'organisation municipale.

Porteurs

- **CRE Montérégie**
- **Pôles de l'économie sociale**
- **TCRM**

Actions

5.1 Identifier les politiques, réglementations et appels d'offre qui freinent les stratégies d'économie circulaire pour, ensuite, proposer des modifications en faveur de celles-ci.

Certaines réglementations et politiques sont conçues sans s'apercevoir qu'elles bloquent certaines stratégies de l'ÉC. Une révision de ces dites politiques et réglementations permettra de proposer des modifications mineures qui entraîneront des changements majeurs dans le déploiement de l'ÉC. Les appels d'offres peuvent être complexes et les critères difficiles à répondre pour les petites entreprises, ainsi certains appels d'offres seront révisés afin d'y intégrer un volet circulaire sans y ajouter en complexité.

5.2 Produire un énoncé de positions ou un mémoire montérégien ayant pour but de faire pression sur le gouvernement afin de dénoncer certaines coupures budgétaires ou décisions impactant négativement le développement de l'ÉC en Montérégie.

Ce moyen de pression permettra de dénoncer certaines coupes budgétaires ou décisions qui entravent l'ÉC en Montérégie. Cette action vise à encourager des modifications dans des sphères qui ne sont pas sous la juridiction des municipalités, mais qui généreront des retombées importantes pour celles-ci.

5.3 Outiller et accompagner une cohorte de municipalités dans l'intégration de l'ÉC à leur modèle municipal sans complexifier davantage les mécanismes municipaux.

La création d'une cohorte permettra d'aider simultanément plusieurs municipalités tout en favorisant les échanges, la recherche de solutions ainsi que l'innovation.

5.4 Encourager la collaboration avec les entreprises d'économie sociale afin de répondre à des enjeux d'ÉC (ex. approvisionnement local et responsable).

Les organismes d'économie sociale contribuent largement au développement économique local. En collaborant davantage avec les municipalités, ces deux entités pourraient bénéficier l'une de l'autre tout en faisant profiter la communauté, et ce, en respectant les principes de l'économie circulaire.

5.5 Offrir aux municipalités motivées un service conseil lors de la création ou de la mise à jour de leurs plans et politiques municipales.

N'ayant pas souvent une ressource spécifique attitrée à l'économie circulaire, les municipalités pourraient tirer parti d'une ressource externe qui leur permettrait de bonifier leurs plans et politiques en y ajoutant des notions circulaires.

Objectif

6

D'ici 2028, inciter 100% des organismes de développement économique en Montérégie à allouer une plus grande partie de leur aide financière à des projets d'économie circulaire.

Porteurs

- **Fonds Écoleader**
- **Montérégie Économique**

Actions

- 6.1** Créer un argumentaire basé sur une évaluation des besoins d'aide financière des entreprises et soumettre des demandes aux maires, préfets et responsables du budget afin que ceux-ci octroyent une plus grande part de celui-ci aux initiatives circulaires.

Les budgets des ODE sont alloués par les responsables de budget, ainsi les ODE disposent de moyens limités pour aider les entreprises. L'évaluation des besoins des entreprises permettra de développer un argumentaire justifiant la demande qu'une plus grande partie du budget soit alloué aux initiatives circulaires.

- 6.2** Offrir des formations en économie circulaire aux organismes de développement économique (ODÉ) du territoire.

Les connaissances des ODE quant aux principes de l'économie circulaire sont souvent limitées. Offrir des formations à l'interne sur cette thématique permettrait aux ODE d'informer les entreprises quant aux bienfaits de l'ÉC.

- 6.3** Explorer les possibilités de partenariats entre les ODÉ et des entreprises de service-conseil en environnement afin d'ajouter l'ÉC dans les plans d'affaires des entreprises initiant des démarches avec les ODÉ.

Un partenariat entre ces deux groupes permettrait d'enrichir l'accompagnement fait auprès des entreprises, notamment en ce qui concerne l'intégration de l'économie circulaire dans leur plan d'affaires.

- 6.4** Amorcer la réflexion quant à la création d'un nouveau Fonds financé par les MRC destiné aux entreprises proposant des initiatives circulaires.

La création d'un nouveau Fonds spécifiquement dédié aux initiatives circulaires offrirait une source supplémentaire de financement et encouragerait encore plus d'entreprises à réaliser des projets en économie circulaire. Ce Fonds pourrait être financé par des MRC motivées et des partenaires financiers, celui-ci répondrait à des enjeux qui ne sont pas encore couverts par d'autres programmes de financement.





Logistique et collaboration

Objectif

7

D'ici 2028, solutionner des enjeux non résolus concernant des gisements de déchets ultimes grâce au développement de stratégies d'innovation s'inspirant du principe de logistique inversé.

Porteurs

- **Comité 21**
- **CTTÉI**
- **Montérégie Économique**

Actions

7.1 Analyser les besoins de collaboration intersectorielle puis développer une formule permettant à des entreprises ayant des objectifs et besoins variés de collaborer.

Cette action propose de réfléchir à une stratégie permettant de satisfaire des entreprises ayant des enjeux, ressources et besoins disparates. Idéalement, cette stratégie deviendrait un cadre de référence qui pourrait être adapté à tout autre projet de collaboration intersectoriels.

7.2 Faire appel à des spécialistes afin de créer des chemins de collecte optimisés.

Un travail collaboratif avec des spécialistes en chemins de collecte permettrait de créer des « circuits » de collecte. Cela favoriserait les synergies grâce à la simplification des chemins de transport et diminuerait les émissions GES générées par le transport.

7.3 Mettre en lumière le potentiel des ressources résiduelles par la création de fiches techniques montrant les propriétés et les débouchés potentiels de ces matières.

Ces fiches permettraient de mettre en lumière les propriétés des matières résiduelles, ce qui favoriserait l'utilisation de ces produits à de nouvelles fins. Un potentiel jusqu'à là inconnu pourrait être exploité.

7.4 Favoriser l'émergence de nouveaux projets concernant les gisements n'ayant actuellement pas de débouchés par l'animation de nouveaux types d'ateliers.

De nombreux projets de symbioses sont actifs en Montérégie et ceux-ci couvrent différents secteurs économiques. Le regroupement ponctuel des symbioses, notamment grâce à des ateliers de maillage multisectoriels, générerait encore plus d'échanges d'offres et de demandes.



Objectif

8

Augmenter le nombre d'organisations montérégienne dans le réseau des symbioses à l'échelle de 750, d'ici 2025.

Porteurs

- **Comité 21**
- **CRE Montérégie**
- **Pôles de l'économie sociale**

Actions

8.1 Favoriser un meilleur accès aux ressources informatiques pour l'animation territoriale des symbioses, et ce, pour l'ensemble des secteurs.

Les freins pour les entreprises voulant adhérer aux symbioses doivent être limités, ainsi les comités de symbioses auraient avantage à créer un répertoire informatique des différents acteurs pouvant aider les entreprises dans leur démarche.

8.2 Mettre en commun les différents projets de symbioses du territoire pour favoriser la collaboration intersectorielle, notamment grâce à des ateliers de maillage.

La collaboration intersectorielle est susceptible de créer de nouvelles synergies pour des matières qui, jusqu'à maintenant, n'avaient pas trouvé de preneurs. Cette collaboration pourrait nettement contribuer à diminuer la quantité de gisements n'ayant actuellement aucun débouché.

8.3 Organiser des tables de discussions afin d'explorer les possibilités quant à la création d'un circuit court entre les organismes d'aide (communautaire, économie sociale, récupération alimentaire) et les producteurs/transformateurs locaux.

Afin de ne pas délocaliser les retombées des synergies et nuire, par exemple, aux banques alimentaires qui pourraient profiter des invendus d'un maraîcher, il est nécessaire de réfléchir à un circuit court entre entreprises d'une même zone. Il s'agit donc de favoriser des synergies locales au détriment de synergies régionales et de favoriser des synergies avec des organismes qui redonnent à la communauté au lieu de grandes entreprises qui ont les moyens de s'approvisionner autrement.

8.4 Participer au développement et à l'amélioration d'une plateforme d'échange et de mutualisation pouvant être utilisée par tous.

Une plateforme informatisée pour les animateurs de symbiose est une ressource qui permettrait une plus grande quantité d'échanges de demandes et d'offres. Ultérieurement, l'ouverture de la plateforme aux entreprises pourrait être envisagée afin que ces dernières créent elles-mêmes leurs maillages.





Objectif

9

D'ici 2028, inciter les acteurs de la construction (concepteurs, constructeurs, recycleurs, acteurs privés et municipaux) à développer une expertise multidisciplinaire dans le secteur de l'écoconstruction.

Porteurs

- **Comité 21**
- **CTTÉI**

Actions

9.1 **Contacter et conscientiser les regroupements de professionnels et entrepreneurs puis développer des outils pour qu'ils puissent informer, sensibiliser et éduquer leurs membres.**

La modification d'un comportement passe d'abord par une forte sensibilisation des parties ainsi que par l'enseignement de la nouvelle méthode. Une fois l'information transmise aux regroupements de professionnels et aux entrepreneurs, ceux-ci pourront la transmettre à leurs membres et équipes.

9.2 **Évaluer le potentiel d'optimisation du système de collecte des matières CRD ainsi que celui des filières de valorisation.**

Afin de développer une stratégie concrète et adaptée et de s'assurer de la capacité du système, il est nécessaire d'évaluer le potentiel d'optimisation des méthodes de collecte actuelles ainsi que le potentiel des filières de recyclage.

9.3 **Identifier les entrepreneurs d'écoconception les plus accomplis et diffuser largement leur démarche ainsi que leurs gains.**

La diffusion de méthodes éprouvées d'écoconception est un moyen efficace d'encourager de nouvelles entreprises à adopter cette nouvelle méthode.

9.4 **Démarrer un projet pilote regroupant deux cohortes d'entreprises pour les accompagner dans la mise en place d'un modèle de déconstruction sélective et/ou d'écoconstruction/écorénovation.**

L'accompagnement d'entreprises à travers des cohortes permet de limiter le nombre de freins à l'adoption d'une nouvelle technique. L'encadrement des entreprises assure la bonne réalisation de la nouvelle démarche et répond en temps réel aux interrogations et obstacles encourus par les entreprises.

9.5 **Réaliser une cartographie des gisements de matières afin d'identifier les besoins en ressources du secteur de la construction et de la rénovation pour ensuite créer des synergies avec les gisements disponibles.**

La cartographie des matières permettra de dresser un portrait des matières, déterminer celles étant problématiques et créer des synergies.

9.6 **Conscientiser les concepteurs, constructeurs et donneurs d'ordre (clients) à tenir compte de critères de sélection plus circulaires dans leurs choix.**

Pour être durable, un changement de mentalité doit venir de toutes parts. Il faut donc conscientiser l'ensemble des parties prenantes du milieu.



Agroalimentaire

Objectif 10

Contribuer à l'objectif du gouvernement provincial de «recycler ou valoriser 70% des matières organiques» chez la quasi-totalité des entreprises agroalimentaires de la Montérégie d'ici 2030.

Porteurs

- CRE Montérégie
- Stratégie bioalimentaire Montérégie

Actions

10.1 Offrir un accompagnement personnalisé aux entreprises agroalimentaires dans le but de déterminer les stratégies d'économie circulaire les plus adaptées à leurs besoins.

Un accompagnement personnalisé permettra de sélectionner la stratégie d'ÉC la plus adaptée à l'entreprise, celle-ci aura donc plus de chances d'accroître les gains de l'entreprise tout en diminuant ses pertes.

10.2 Initier un programme de création de nouvelles recettes alimentaires favorisant la revalorisation des aliments comestibles dans l'alimentation humaine.

Encore trop de matières sont sous-utilisées, car il n'existe pas de mode d'emploi pour les réutiliser. La création de recettes permettra d'exposer de nouvelles possibilités quant à la transformation et revalorisation de ces matières tout en leur ajoutant une plus-value.

10.3 Soutenir les établissements de santé et d'éducation du territoire dans l'approvisionnement responsable de leurs denrées alimentaires.

Les établissements de santé et d'éducation alimentent une forte partie de la population, c'est pourquoi il est important de soutenir et encourager les établissements motivés à amorcer une démarche en approvisionnement responsable.



Objectif

11

Faciliter l'innovation de la filière agroalimentaire en favorisant l'intégration de stratégies en ÉC chez 10% des entreprises de la filière en Montérégie d'ici 2026.

Porteurs

- › **CRE Montérégie**
- › **CTTÉI**
- › **Stratégie bioalimentaire Montérégie**
- › **CRIBIQ**

Actions

- 11.1** Faire la promotion des programmes et formations valorisant l'utilisation d'une ou plusieurs stratégies d'économie circulaire.
La promotion de formations et de programmes aux entreprises permettrait à celles-ci de connaître les opportunités intéressantes pour leur entreprise tout en leur évitant la lourde tâche de recherche et d'analyse.
- 11.2** Recenser les actifs, les services de transformation et de transport disponibles sur le territoire visé pour ensuite mettre en place un projet pilote de partage des actifs parmi les entreprises agroalimentaires (hubs d'innovation).
Beaucoup d'entreprises possèdent des actifs ou offrent des services qui sont sous-utilisés. Le recensement de ceux-ci permettrait de créer une base de données qui pourrait donner naissance à des projets de partage tels des hubs.
- 11.3** Financer des projets d'innovation concrets en agroalimentaire basé sur la valorisation de résidus.
L'innovation permet d'explorer des possibilités encore là insoupçonnées. Le financement de tels projets encouragerait l'exploration de nouvelles avenues quant à la valorisation des matières résiduelles.
- 11.4** Subventionner l'achat institutionnel d'aliments qui atteignent les objectifs d'ÉC.
Afin de motiver les institutions à acheter des aliments issus de la revalorisation ou de toute autre stratégie de l'ÉC, des subventions ou incitatifs financiers pourraient être débloqués. Une forte croissance de la demande engendrait des offres plus nombreuses et le marché de la valorisation serait hautement stimulé.

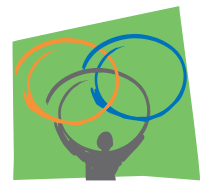


Conclusion

En conclusion, cette Feuille de route représente le début d'un travail collaboratif encore plus grand qui a comme ambition de révolutionner la face économique de la Montérégie. Par sa cocréation, elle détient la notoriété nécessaire à son appropriation et à sa bonne application par les porteurs, partenaires, entreprises et organismes visés par celle-ci.

L'adoption d'un modèle économique circulaire promet nombre d'innovations, de maillages et de partages entre les entreprises et organisations montérégiennes. En plus de forger une économie plus résiliente et durable, les pratiques circulaires consolident les liens locaux et régionaux entre acteurs économiques venant d'horizons variés.

En soi, cette Feuille de route reconnaît, encadre et propulse le passage à l'action des acteurs économiques montérégiens.



CRE MONTÉRÉGIE

1150, rue Saint-Laurent Ouest
Longueuil (Québec) J4K 1E3
450 651-2662 | info@crem.qc.ca

crem.qc.ca